

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclamés 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les préoccupations de la politique intérieure sont tellement graves, tellement absorbantes, en ce moment, qu'on serait presque tenté de se reprocher un instant d'attention donnée aux questions étrangères.

Le télégraphe ne transmet, du reste, depuis quelques jours, aux esprits curieux des événements du dehors, que des informations oiseuses.

Ce sont, d'abord, des projets de voyages princiers : bruits ordinaires de cette époque-ci de l'année, et que le printemps ramène périodiquement avec le retour des feuilles. Le prince de Prusse, par exemple, ferait ses préparatifs pour aller prendre les eaux à Carlsbad, où l'on ménagerait à l'héritier de la couronne prussienne une entrevue avec l'empereur d'Autriche. L'empereur de Russie, comptant se rendre à Darmstadt, puis à Emps, passerait par Berlin, où il serrerait la main au roi Guillaume. Le roi et la reine de Grèce prolongeraient leur visite aux îles de l'archipel grec. Le roi d'Italie n'aurait point renoncé à son pèlerinage à Vienne ; mais la situation intérieure de son royaume ne lui permettrait pas, pour l'instant, de quitter ses Etats.

Il est de fait que le ciel politique italien n'est pas sans nuages ; et ce qu'il y a de pis, c'est que le Parlement d'Italie ne semble pas disposé à faciliter au gouvernement la tâche ardue qu'il a courageusement assumée. Qu'on lise, par exemple, le résumé de la séance du 11 à la

Chambre des députés de Florence, et l'on verra quelle somme de résignation il faut avoir réunie, lorsqu'on est homme d'Etat italien, pour se charger de doubler le cap du déficit et de maintenir les passions révolutionnaires de l'autre côté des Alpes.

La Chambre n'en a pas moins voté par 178 voix contre 41 le projet relatif à l'exercice provisoire du budget jusqu'à la fin de mai.

Une nouvelle encore, empruntée à la *Gazette d'Augsbourg* : M. le comte de Bismark est de nouveau souffrant, il garde la chambre, et il est douteux qu'à la reprise des séances du Parlement il puisse suivre les travaux de la session comme à l'ordinaire.

Nous avons bien pensé que l'impudent argumentation de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, sur la question sleswigoise, froisserait la sensibilité de M. de Bismark.

En politique, le chancelier fédéral est si nerveux !

La *Gazette de Madrid*, du 10 avril, publie un télégramme du capitaine général de la Catalogne, annonçant que le faubourg de Gracia a été repris la veille, à six heures du matin, aux insurgés. L'ordre est maintenant complètement rétabli à Barcelone et dans les environs.

Les opérations du tirage au sort se sont effectuées tranquillement à Séville et à Ecija.

C'est un carliste aragonais qui paraît être le chef des insurgés à Gracia.

On évalue le nombre des insurgés à 2,000 dans Gracia ; ils sont en rapport avec les fédéraux et carlistes des environs.

On a reçu à Madrid les détails suivants sur la prise de Gracia :

Le corps d'attaque se composait de quatre colonnes ; mais une seule, comprenant les bataillons de Ségorbe et de Mérida, eut à combattre. Ses pertes se bornent à deux soldats morts et à treize blessés dont un officier.

Les insurgés ont eu 19 morts et 10 blessés. On a fait 42 prisonniers.

Les troupes ont pris 79 fusils et 20,000 cartouches.

Les conseils de guerre sont réunis.

Les villages des environs de Barcelone sont occupés militairement.

De petites colonnes poursuivent les fuyards dispersés.

On assure, dit un télégramme de Bayonne, du 12 avril, que quelques chefs carlistes importants sont entrés en Espagne ; on en conclut que le mouvement carliste, tant de fois annoncé, commencera prochainement dans quelques provinces.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Dans les sphères diplomatiques de Rome, on prétend que le gouverneur de la Ville Eternelle, chargé en même temps de la police générale, a enfin réussi à découvrir la source d'où émanaient les indiscretions qui, à plusieurs reprises, ont violé le secret du Concile.

Les soupçons se portèrent d'abord sur l'abbé Frédéric, que le cardinal Hohenlohe avait fait venir de Bavière pour se l'attacher

comme théologien pendant la durée du Synode.

Malgré la protection dont la légation bavauroise essaya de le couvrir, l'abbé Frédéric fut forcé de quitter Rome, d'autant plus que le cardinal Hohenlohe lui-même tenait à éloigner un ecclésiastique qui avait trahi sa confiance.

L'intervention de la légation de Bavière contribua à éveiller des soupçons contre elle-même. Des recherches dans cette direction ne tardèrent pas à constater qu'elle s'était ménagé des intelligences avec des compositeurs de l'imprimerie apostolique, qui lui livraient des épreuves des *schemata* destinées aux Pères du Concile.

C'est ce qui explique pourquoi la *Gazette d'Augsbourg*, après l'expulsion de l'abbé Frédéric, osa narguer le gouvernement romain en affirmant qu'elle continuerait comme par le passé de recevoir des communications propres à jeter une vive lumière sur les tendances du Concile. La publication du dernier *schema de fide* par cette feuille ne donna que trop raison à ses affirmations.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement pontifical vient de prendre les mesures les plus sévères pour couper court à ces regrettables manœuvres, qui, d'après une version accréditée à Rome, avaient été provoquées par le prince de Hohenlohe, président du conseil de Bavière.

On se rappelle que ce diplomate, avant même que le Concile se fût réuni, avait adressé aux puissances catholiques une circulaire ayant pour but de protester d'avance par une note collective contre les tendances

retroussée à la hongroise, il maugréait tout bas :

« Ah ! mais non, ma toute belle, je ne me reconnais pas battu ! M. Bonami se charge de vous amener à composition. A son tour d'agir ! Seulement, il me faut lui donner carte blanche. »

CHAPITRE IX.

COMLOT.

Cet excellent M. Bonami était en train de faire sa partie d'écarté au salon de Trouville.

Il avait déjà passé quatre ou cinq fois, en tout bien tout honneur, du moins j'aime à le croire, lorsque le marquis de Bayador, rencontrant son regard que déjà depuis quelques secondes il sollicitait en vain, lui fit un imperceptible signe.

L'ex-avoué profita de cette occasion pour faire charlemagne, et, se levant presque aussitôt, sortit de la salle de jeu.

En passant auprès de Bayador, sans avoir l'air de le reconnaître, il murmura ces deux mots :

« Suivez-moi ! »

Il prit le chemin du quai, le parcourut dans toute sa longueur, s'engagea dans la route de Touques, mais, la quittant au bout de quelques pas pour obliquer vers la gauche, il se mit à gravir un sentier creux, presque une ravine.

FEUILLETON.

14.

LA MAJORITÉ DE MADEMOISELLE BRIDOT,

Par CH. DESLYS.

(Suite.)

Thérèse se jeta tout en pleurs dans les bras d'Henriette.

« Oh ! ma mère ! ma mère ! je me reprocherai toute ma vie de n'avoir pas compris plus tôt jusqu'à quel point vous avez été ma mère. »

Quelques minutes plus tard, une lettre arrivait de Paris, dans laquelle Vauquelin disait, en façon de *post-scriptum* :

« Je serai auprès de vous après-demain ; après-demain ma pupille sera majeure. »

« Enfin ! » s'écria Thérèse.

Presqu'au même instant on annonça le marquis de Bayador.

Il entra en grande tenue de gala, d'un passolennel.

« Mademoiselle, dit-il, permettez-moi de parler devant vous, voire même de m'adresser directement à vous, puisque c'est vous seule, en réalité, qui disposez de vous-même. »

— Parlez, monsieur le marquis, répliqua Thérèse, après avoir sollicité du regard l'autorisation d'Henriette.

— Mesdames, répondit l'hidalgo, d'urgentes affaires me rappellent en Espagne ; il faut que je parte dès ce soir... et, pardonnez mon indiscretion, je désirerais connaître mon sort avant de partir.

— Votre sort, monsieur le marquis ?...

— Mon arrêté ! Tout un plan de conduite en dépendra. Je l'implore donc, décisif et loyal. Ouvrez-moi les cieux ou plongez-moi dans le désespoir, mais que ce soit à l'instant ! Pour mon honneur, pour ma fortune, il le faut... Oui ou non !

Il était évident que cette galante sommation n'était faite qu'en vertu d'une présomptueuse assurance de s'entendre répondre : oui.

« Eh bien... non ! répondit Thérèse. Excusez-moi, monsieur le marquis, mais vous m'avez demandé de la franchise. »

— Ah ! fit-il tout ébaubi, ah !... vraiment... c'est là votre dernier mot ?

— Mon dernier mot. Mais ne soyez point jaloux de celui que je vous préfère. Celui-là, c'est Dieu ; dans trois jours je me fais religieuse.

— Bah !

— C'est ainsi, conclut-elle, avec une si ferme résolu-

tion dans le regard, dans la voix, qu'il était impossible de mettre en doute sa sincérité. Monsieur le marquis, croyez à mes regrets... J'ai bien l'honneur... »

Dissimulant mal son désappointement, il s'inclina sans ajouter un mot.

Mais sur le seuil, au moment de sortir :

« Adieu, mademoiselle... ou plutôt, au revoir ! »

— Pourquoi cette restriction ? demanda-t-elle, étonnée à son tour.

— Qui sait ? » répondit-il en reprenant ses grands airs de suffisance espagnole.

Et il disparut.

« C'est étrange, observa Henriette ; il y avait dans son accent, dans son regard comme une menace. Ne l'as-tu pas remarqué, Thérèse ? »

— Moi ? Nullement. Mais toi-même, chère mère, pourquoi n'as-tu donc pas paru l'émouvoir de mes dernières paroles ? C'est bien vrai, pourtant, que je veux entrer en religion.

— Oh ! oh ! fit Henriette avec son indulgent et fin sourire ; tu sais que je ne suis pas bavarde et que j'ai grande confiance en toi. Aujourd'hui, j'en ai déjà trop dit. Patience ! »

En ce même moment, le marquis de Bayador se laissait tomber avec dépit sur les coussins de sa voiture, et, tout en tourmentant d'une main fébrile sa moustache

attribuées au futur Concile, en raison du programme élaboré sous les auspices de la cour de Rome.

La France et l'Autriche refusèrent formellement de s'associer à une pareille démarche, et leur exemple fut suivi par les autres Etats catholiques.

Piqué d'avoir été ainsi éconduit, le prince de Hohenlohe recommanda à la légation de Bavière à Rome de ne rien négliger pour se procurer les *schemata* qui étaient de nature à justifier les méfiances qu'il avait essayé d'inspirer aux puissances catholiques contre le saint Synode.

Il va sans dire que le Nonce apostolique à Munich a été chargé de se plaindre, au nom du Pape, de la conduite tenue par la légation bavaroise.

Le monde diplomatique est unanimement d'avis que le titulaire de cette légation ne pourra pas rester à son poste, pour peu que les imputations dont elle est l'objet soient avérées.

On écrit de Rome, le 11 avril :

« On tient pour certain que la cour de Rome, après avoir entendu les évêques espagnols, a décidé que le clergé espagnol ne doit pas prêter serment à la Constitution.

» La date de la troisième session conciliaire n'est pas encore fixée.

» M. de Banneville est attendu.

Le gouvernement de Juarez fait faire des démarches à Paris pour le rétablissement des relations diplomatiques entre le Mexique et la France; le cabinet paraît favorable au projet. Les motifs de Juarez sont que, le commerce renaissant entre les deux nations, la douane de la Vera-Cruz, un des principaux revenus de son gouvernement, fournira une ample augmentation de produit, dont les caisses épuisées ont grand besoin.

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Lundi soir, il y a eu réunion du centre gauche : M. Thiers, M. Buffet, M. Latour du Moulin n'y assistaient pas.

M. le comte Daru a chargé M. le marquis d'Andelarre de faire connaître à ses collègues qu'à la suite d'une longue conversation avec l'Empereur, il avait cru devoir suspendre sa démission. M. le marquis d'Andelarre a ajouté que M. le ministre des affaires étrangères avait précisé les conditions auxquelles il lui serait permis de continuer à siéger dans le cabinet.

Ces conditions se résument ainsi : modifier l'article 13 en donnant à l'Empereur le droit de faire appel directement au peuple pour la question dynastique et pour ce qui se rattache à l'organisation du Sénat et du Corps-Législatif.

Pour toutes les autres modifications qui nécessiteraient un plébiscite, le pouvoir constituant de l'Empereur ne pourrait s'exercer qu'avec l'accord du Sénat et de la Chambre.

L'Empereur s'est réservé d'examiner cette proposition, et Sa Majesté devait faire connaître sa réponse mercredi.

C'est à la suite de cette conversation que M. le comte Daru est arrivé à la Chambre et a repris sa place au banc des ministres.

La crise ministérielle ouverte par la démission définitive de la démission conditionnelle de M. Daru, est donc suspendue par cet incident.

Il nous paraît difficile que la question ainsi posée puisse être facilement résolue, car d'une part elle introduirait dans la Constitution elle-même la négation du principe d'hérédité, ce qui ne serait pas monarchique, et d'autre part elle donnerait à l'Empereur le droit de s'adresser directement au peuple pour modifier l'organisation du pouvoir législatif, ce qui ne serait pas libéral.

La réunion du centre gauche a chargé son président, M. le marquis d'Andelarre, de demander une audience à l'Empereur pour appuyer la proposition de M. le comte Daru.

M. le marquis d'Andelarre a dû être reçu mardi par Sa Majesté.

Il est question d'un ajournement du Corps-Législatif, jusqu'après le plébiscite.

Le Sénat a été convoqué en séance publique pour mardi, à quatre heures, à l'effet d'entendre le rapport de M. Devienne et le projet de sénatus-consulte, tel qu'il est sorti des délibérations de la commission.

La séance publique a dû être précédée d'une réunion extraordinaire de la commission, indiquée pour deux heures et demie. On croit qu'il s'agissait de modifications au texte du rapport, que l'honorable M. Devienne voudrait soumettre à ses collègues.

L'ensemble de la nouvelle Constitution se compose définitivement de 47 articles.

La disposition relative à l'exercice du pouvoir constituant par le peuple et par l'Empereur est devenue l'article 46 du projet, mais sans subir, d'ailleurs, aucun changement de rédaction.

On pense que, pour concilier les conditions exigées par le règlement avec les vacances de Pâques et le désir d'arriver au vote dans le plus bref délai possible, une première lecture sans débat aurait lieu de suite, comme cela se pratique dans le Parlement anglais. Puis, la seconde lecture et la discussion seraient fixées à mardi prochain.

On annonce une nouvelle conférence du centre droit où seraient proposées, et probablement adoptées, des résolutions d'un grand intérêt au point de vue de la situation politique et parlementaire.

MM. Ernest Picard, Jules Favre et Gambetta se sont déjà mis à l'œuvre pour préparer le manifeste qu'ils ont été chargés de rédiger au nom des députés de la gauche.

Ce manifeste doit être lu par eux, dans une réunion convoquée pour jeudi soir, et à laquelle assisteront, outre les membres de la gauche parlementaire, les représentants de la presse radicale.

On s'occupe, en vue de cette même séance, de réunir les éléments principaux du comité général qui doit rallier et diriger toutes les forces de l'opposition pendant la campagne du plébiscite.

La commission de décentralisation s'est réunie de nouveau.

Elle a entendu M. Bethmont, qui a proposé la création d'un maire départemental.

Les présidents des trois commissions ont ensuite rendu compte de l'état des travaux de leurs comités.

Puis, M. Target s'est vivement plaint de ce que le cabinet n'eût pas relevé « vertement » l'épithète de « parlements forains » appliquée, dans le Corps-Législatif, aux commissions extra-parlementaires.

La commission s'est ajournée à quinzaine, sans autre délibération.

On télégraphie du Creuzot, le 12 avril, 10 h. 15, matin :

« Le comité gréviste avait écrit assez tardivement hier à M. Schneider pour lui demander une nouvelle entrevue.

» Bien que souffrant, M. Schneider reçut immédiatement, avec son fils, les délégués.

MM. Schneider leur expliquèrent de nouveau que tous les salaires attribués à chaque catégorie d'ouvriers étaient plus élevés au Creuzot que partout ailleurs, et que les conditions actuelles de l'industrie ne permettaient aucune augmentation de salaires.

» Cette supériorité de salaires est d'ailleurs un fait qui n'est pas contesté ici.

» La réunion publique eut lieu dans la soirée : elle se passa dans le plus grand calme; 400 mineurs, environ, y assistaient. Le président du bureau y rendit compte de la nouvelle démarche faite auprès de MM. Schneider. Quelques observations furent échangées et des réclamations furent produites sur l'inégalité de la répartition des secours.

» On parut désirer que la discussion ne continuât pas sur ce terrain, et le président déclara qu'il allait mettre aux voix la continuation de la grève; mais auparavant, il aurait annoncé, avec animation, que le comité était d'avis qu'on devait la continuer. La moitié des assistants, à peu près, aurait pris part au vote.

» Ce matin, 89 ouvriers de plus qu'hier sont descendus dans les puits, et parmi eux une forte proportion de mineurs proprement dits.

» L'état actuel de M. Schneider est à peu près stationnaire : son médecin l'oblige encore à des précautions assez rigoureuses, pour éviter toute aggravation.

On mande de Fourchambault, 11 avril, soir :

« Quatre ou cinq cents ouvriers grévistes, partis d'ici, ont envahi aujourd'hui l'usine de Torieron et arrêté toutes les machines, mais sans exercer aucune violence sur les personnes. »

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

M. Drouyn de Lhuys refuse de rentrer au ministère des affaires étrangères, dans les circonstances actuelles; même refus, assurément, de MM. Magne et de Parieu pour le ministère des finances; M. de Parieu aime mieux conserver, en Auvergnat prudent, sa présidence du conseil d'Etat comme plus sûre.

» L'article du sénatus-consulte qui fixe le nombre des sénateurs aux deux tiers du nombre des députés a été modifié par l'addition des mots « y compris les sénateurs de droit. »

— Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

« L'Ordre d'Arras annonce que M. le préfet du Pas-de-Calais a réuni les juges de paix de son département pour leur donner des instructions en vue du plébiscite.

» Nous croyons savoir que le fait allégué par l'Ordre d'Arras et les commentaires qui l'accompagnent sont dénués de tout fondement.

— Les opérations du conseil de révision pour la formation du contingent de la classe de 1869, qui devaient commencer le lundi 25 de ce mois, sont ajournées jusqu'après que la loi de réduction du contingent, qui est en ce moment en délibération au Corps-Législatif, soit votée et promulguée.

— On lit dans le *Temps* :

« Il y a eu, samedi, une réunion privée des étudiants en médecine au Gymnase de la Sorbonne; environ sept à huit cents jeunes gens. Le bureau, composé de MM. Macgret, Martin et Dupuis, a été maintenu par l'assemblée.

» Trois propositions ont été faites :

» 1° Protestations contre la suspension des examens.

» Oui; à l'unanimité, la protestation est votée;

» Quant à la fermeture des cours, elle est acclamée.

» 2° Blâme à infliger par les étudiants à M. Tardieu.

» Cette proposition est suivie de la demande de la démission du professeur, — adoptée à une grande majorité; il n'y a eu que 35 votes contre la démission.

Là se trouve une maisonnette complètement isolée. Bonami tira une clef de sa poche, ouvrit la porte, et s'empressa d'allumer une bougie.

Quelques instants plus tard, le marquis arrivait.

La porte fut refermée avec soin. Les volets étaient déjà. Aucune lueur indiscrete ne filtrait à travers leurs rainures. La maisonnette semblait inhabitée, restait muette au milieu de la nuit. D'ailleurs tous les alentours étaient déserts.

L'ex-avoué introduisit son noble hôte dans un petit salon meublé avec ce luxe de brie-à-brac qui distingue, à Trouville comme ailleurs, les garnis de troisième classe.

« Eh bien ! dit Bonami en s'asseyant en face de l'hidalgo, en bien, le mariage ? »

— Manqué !... Elle veut entrer au couvent.

— Monsieur le marquis, lorsque j'eus l'honneur de vous rencontrer à Hombourg, il y a six mois, vous veniez d'y faire des pertes considérables, même pour un millionnaire. Sous le coup de ce désastre, vous vouliez vendre une partie de vos propriétés, c'est-à-dire ébruiter l'affaire. Je vous en détournai, me chargeant de rétablir votre fortune : 1° par un système financier qui m'est tout spécial; 2° par votre mariage avec Mlle Bridot, dont vous ne soupçonniez pas même l'existence. Tout cela n'est-il pas l'exacte vérité, monsieur le mar-

quis ?

— Effectivement, j'aurais mauvaise grâce à ne pas le reconnaître; mais, vous l'avouerez-je franchement? je n'ai jamais bien compris la raison qui vous a fait me rendre ce service, et...

— Vous la comprendrez en temps et lieu. Ne nous occupons présentement que de l'essentiel. Vous m'avez donné votre parole que si, le 17 septembre, veille de la majorité de Mlle Bridot, vous n'aviez pas réussi par vos charmes personnels, vous me laisseriez le soin d'assurer votre bonheur... à ma façon. Or, nous sommes aujourd'hui le 17 septembre.

— D'accord. Mais pourquoi ne pas me mettre dans le secret ?

— Monsieur le marquis, m'avez-vous engagé votre parole de ne pas même m'adresser une question si la conjoncture où nous sommes se présentait? M'avez-vous juré cela, oui ou non ?

— Oui. Mais...

— Me croyez-vous habile et dévoué à vos intérêts ?

— Je ne me suis jamais trop expliqué pourquoi, mais regardez-m'en comme convaincu.

— Voulez-vous, oui ou non, épouser Mlle Bridot ?

— Si je veux ! c'est-à-dire que...

— En ce cas, rendez-vous demain soir où vous savez. Le reste me regarde.

— A demain donc... puisqu'il faut que je me laisse conduire les yeux fermés.

— Vous n'en marcherez que plus droit, monsieur le marquis. A demain soir, vers sept heures, et par les chemins détournés que Bouquaille vous a appris. De la prudence ! Et maintenant laissez-moi seul, afin que je commence immédiatement à dresser mes batteries.

— Quel empressement !

— Il me tarde de vous voir heureux !

— Ce cher monsieur Bonami ! Croyez bien que je saurai reconnaître...

— Je n'en doute pas, monsieur le marquis ? » conclut l'ex-avoué en accentuant ces derniers mots d'un sourire sarcastique qui leur donnait une signification toute particulière.

Puis, dès qu'il eut refermé la porte sur lui :

« Et d'un ! fit-il d'un air triomphant. Quant à celui-là, c'est comme si je le tenais déjà dans mon sac ! »

Il monta au premier étage, ouvrit une fenêtre qui, de ce côté, donnait presque de plain-pied sur la campagne, et, par trois fois, imita le sifflement du linot.

La tête d'Eustache Gorju, dit le Sanglier, se dégagea tout aussitôt des ténèbres.

« Entrez ! » dit Bonami.

En deux sauts d'acrobate, Gorju se trouva au milieu de la chambre.

Bonami referma la fenêtre. Après quoi se retournant vers son complice :

« M'apportes-tu ce que nous a promis Bouquaille ?

— Quelques lignes de l'écriture de son Monsieur... Voici. »

L'ex-avoué prit vivement le papier, alla s'asseoir à une petite table, approcha la bougie, et releva sur son front ses lunettes vertes, qui, sans doute, le gênaient pour bien voir.

Après un minutieux examen de l'écriture de Raymond, il essaya plusieurs plumes, en choisit une enfin, griffonna quelques études préalables d'imitation, et bientôt, satisfait de lui-même :

« C'est bien cela ! parfait ! on a du talent ! »

Eustache, les deux mains dans ses poches, regardait les lithographies accrochées à la muraille.

« Sanglier, dit tout-à-coup Bonami, tu te crois certain du succès de ton plan ? »

— J'en réponds. Elle sort tous les soirs, à la même heure, et par le chemin de la forêt. Bouquaille et moi, nous serons à l'affût dans un fourré. Je me présente avec la lettre. Si elle coupe dans le pont et me suit sans barguigner, ça va tout seul. Si elle regimbe, au contraire, j'ai là mon patron eustache dans ma poche... pour le cheval. Pour l'amazone, un bâillon et des menottes. En deux temps c'est fait. Bouquaille se charge

3° On a discuté ensuite les moyens à employer pour arriver au but qu'on se proposait :
 Les uns proposaient simplement de recommencer le vacarme à la reprise des cours ; un étudiant est allé jusqu'à conseiller une grève dans les hôpitaux ; mais un interne a combattu cette motion au nom de l'humanité. — Le vote sur ce troisième point a été remis à une prochaine réunion.
 La réunion se termine à dix heures et quart, au milieu du plus grand calme.

Le pistolet-révolver à six coups est, assure-t-on, définitivement admis pour les corps de cavalerie.

Cette arme, dont les essais ont été faits l'année dernière au camp de Châlons-sur-Marne, en présence de l'Empereur, est excellente. La distance du tir, pour le but en blanc, est à cinquante mètres, et la portée maxima va jusqu'à deux cents mètres.

Le calibre du revolver de la cavalerie est petit, et la balle est à peu près comme celle du fusil Chassepot.

Le cavalier, dans une circonstance donnée, peut faire feu six fois de suite, sans être obligé d'armer son revolver.

Les gibernes sont supprimées dans la cavalerie.

Les hommes auront le pistolet en sautoir, suspendu de droite à gauche et engagé dans un étui, une petite cartouche sera adaptée à cet étui.

Lorsqu'il arrivera au cavalier d'être démonté, il aura encore au besoin à sa disposition une arme sérieuse pour se défendre.

La lanière à laquelle le revolver sera suspendu sera en cuir noir et de peu de largeur ; elle portera un ornement quelconque, comme marque distinctive du service.

Enfin, et pour compléter le nouvel armement de cavalerie, un fusil se chargeant par la culasse, plus petit et plus maniable que celui de l'infanterie, va, dit-on, être adopté pour les régiments de dragons et pour ceux de la cavalerie légère.

Le maréchal ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les maréchaux et les généraux commandant les divisions et subdivisions militaires et aux chefs de corps :

Paris, le 4 avril 1870.
 Messieurs, les règlements en vigueur qui prescrivent d'accorder aux militaires toutes facilités pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, sont toujours scrupuleusement observés.

Mais, à cette époque de l'année où les cérémonies des divers cultes revêtent un caractère particulier de solennité, il m'a paru utile de rappeler qu'en cette circonstance les prescriptions dont il s'agit doivent recevoir toute l'extension qu'elles comportent.

A cet effet, il convient que partout où l'exercice du culte est organisé, les permissions et exemptions de service nécessaires pour faciliter aux militaires les moyens de remplir les obligations que leur croyance religieuse leur impose, à l'occasion des fêtes de Pâques, leur soient accordées sans autres limites que celles tracées par les exigences du service militaire.

Il est entendu que ces dispositions sont applicables à tous les militaires qui désirent en profiter, à quelque culte qu'ils appartiennent.

Je vous prie de vouloir bien donner les instructions les plus précises en conséquence. Recevez, etc.

Le *Spectator* nous apprend que deux étoiles de l'hémisphère du sud, l'une appartenant à la constellation de la Couronne, l'autre à *Argus* sont en flammes, et disparaîtront prochainement consumées par le feu.

On lit dans le *Figaro* :
 Il paraît que les immortels continuent de travailler très-sérieusement au fameux dictionnaire, et qu'ils viennent de terminer la lettre E.

En apprenant cette bonne nouvelle, Philarrète Chasles, un irrécusable du 41^e fauteuil, s'est écrié :

« Enfin ! ces bons académiciens, le moment est donc venu de les envoyer faire F... ! »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici les votes des députés de Maine-et-Loire aux scrutins qui ont eu lieu dans la séance du 8 avril, au Corps-Législatif :

Sur la proposition de loi tendant à réduire à 90,000 hommes le contingent de la classe 1869, adopté par 262 voix contre 0.

Tous les quatre ont voté pour l'adoption.

Sur l'amendement de M. Biroteau, rejeté par 139 voix contre 83.

M. le comte de Civrac a voté pour l'adoption ;

MM. Berger, Louvet et Segris ont voté contre.

Le tirage de la loterie de St-Vincent-de-Paul aura lieu mardi prochain 19 avril, à la Mairie de Saumur.

Le tirage de la loterie pour les Orphelines aura lieu le mercredi 20 avril, à une heure, à l'Orphelinat.

L'exposition des lots commencera dimanche.

On lit dans le *Journal de Loir-et-Cher* :

D'après des prévisions basées sur des données qu'on peut considérer comme sérieuses, non-seulement la *Caisse commerciale de Loir-et-Cher* pourrait rembourser intégralement tous les comptes créditeurs et les dépôts, mais encore serait en mesure de répartir entre ses ac-

tionnaires une part très-appreciable du capital social.

S'il en doit être ainsi, la *Caisse commerciale de Loir-et-Cher*, loin de se trouver au-dessous de ses affaires, pourrait demander à être relevée de la faillite prononcée contre elle, et opérer elle-même sa liquidation avec le concours de liquidateurs choisis par les actionnaires.

Les courses de Nantes auront lieu, cette année, les dimanches 24 avril et 1^{er} mai, sur l'hippodrome de la Plée.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, des chemins de fer de Bretagne ; voici ce que dit le *Parlement* à ce sujet :

« Les députés des cinq départements de la Bretagne se sont réunis, dans le but de dresser un nouveau réseau de chemins de fer, nécessaire à cette riche et belle province.

M. de Dalmas, député d'Ille-et-Vilaine, a soumis à la réunion le plan d'un chemin de fer entre Vitry et Châteaubriant. Ce plan a été immédiatement adopté.

M. Thoinet de la Turmelière a proposé de prolonger cette ligne jusqu'à Angers.

L'assemblée a adopté son plan, à la condition qu'il y aurait des embranchements vers Varades et Chalonnès.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le texte du projet élaboré par la commission du sénatus-consulte, comparé à l'œuvre primitive du cabinet, offre des modifications de forme et de fond.

La commission a effacé l'article qui conférait à l'Empereur le droit de proclamer l'état de siège.

La commission du sénatus-consulte s'est réunie chez M. le premier président Devienne, où s'est rendu de son côté M. Emile Ollivier.

La crise ministérielle en est toujours au même point, en ce sens que la démission de M. le comte Daru n'est pas encore officiellement constatée.

Cependant la *France* croit pouvoir dire qu'il y a lieu de la considérer comme un fait acquis.

Il a été décidé que le centre droit appuierait de son vote la proposition d'ajournement que M. le garde des sceaux doit présenter à la Chambre, pour suspendre les discussions législatives jusqu'après le plébiscite.

Le centre gauche s'est réuni pour aviser à l'attitude à prendre vis-à-vis du ministère et spécialement dans la question de l'ajournement.

Le 8 mai paraît devoir être la date définitive du vote plébiscitaire.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Compagnie Française DE TABACS

Manufacture Royale « LA HONRADEZ » (Havana-Espagne-Portugal, etc.)

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
 CONSTITUÉE SUIVANT ACTE DÉPOSÉ EN L'ÉTUDE DE M^e BOURGET, NOTAIRE À PARIS.

CAPITAL SOCIAL : 7,500,000 Francs
 Divisés en 15,000 actions de 500 francs chacune

SIÈGE SOCIAL À PARIS, BOULEVARD HAUSSMANN, 17

Du Mardi 12 Avril au Samedi 16 Avril inclusivement
 SOUSCRIPTION PUBLIQUE

28,000 OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES

ÉMISES A 295 FRANCS, produisant un intérêt annuel de 30 francs, payables par trimestres les 31 Janvier, 30 Avril, 31 Juillet et 31 Octobre de chaque année, à dater du 31 Juillet 1870.

Remboursables à 500 francs en 20 ans, 4 TIRAGES PAR AN ; le premier aura lieu le 31 Octobre 1870.

Ces obligations donnent droit à	1 ^o Intérêt 30 fr. ; soit	10 fr. 16 %
	2 ^o Prime de remb par suite de l'amortissement, 10. fr 25 ; soit	3 47 %
	3 ^o Bonification par suite du bon de dividende (art. 49 des statuts)	2 43 %
	Revenu complet	16 fr. 06 %
	En souscrivant	25 fr. 25 fr.
	A la répartition. 60	60
	Le 31 Mai 1870. 60	60
	Le 30 Juin 1870. 60	60
	Le 31 Juillet 1870. 90 moins le coupon 82 f 50 c	
	Total	295 fr. versé réel 287 f 50 c

Ces titres seront cotés à la Bourse, la Compagnie étant française.

Les bons de dividende seront délégués dès la clôture de la souscription.

Une bonification de six francs par Obligation sera faite à tout souscripteur qui voudra se libérer immédiatement.

En tenant compte du taux d'émission et du remboursement à 500 francs, de l'intérêt annuel de 30 francs et de la prime des bons de dividende, le revenu net de ces Obligations dépasse SEIZE POUR CENT.

COMITÉ DES OBLIGATAIRES.

1^o Son Exc. le Marquis de ESTEVA, G. # # #, Grand d'Espagne de 1^{re} classe, Sénateur ; à Paris.

d'accommoder, le groom à la même sauce. Nous le laisserons, lui, dans les halliers. Elle, nous l'emportons jusqu'ou vous savez bien. Mais, de votre côté, pas de retard ! Pour réussir, il faut que ça soit comme un éclair.

Compte sur moi, conclut Bonami. Voici le billet. A demain soir.

Le Sanglier s'en alla comme il était venu, par la fenêtre.

Quelques instants plus tard, l'ex-avoué procédait coquettement à sa toilette nocturne, en se disant :

« Tout va bien !... Riche ! enfin, je vais être riche ! Avec cela pas encore trop déjeté... Je puis faire un beau mariage, et mériter l'estime de mes concitoyens... Si j'échouais, cependant ? Bah ! le marquis me couvre... Il ne s'agissait que d'un enlèvement de comédie... simple affaire de police correctionnelle... et peut-être encore peut-on s'en tirer. Voyons ce qu'en dit le bouquin dont la tranche a cinq couleurs. »

Et ce digne homme, en guise de prière du soir, se mit à feuilleter un vieux Code dont le délabrement attestait un fréquent usage.

CHAPITRE X. SUR LA PISTE.

Le lendemain soir, Paul Vauquelin, arrivant de Pa-

ris, entra joyeusement dans le petit salon du château de Bussières.

« Eh ! bonsoir, Henriette... Où donc est Thérèse ? »

— Je ne sais, mon ami, et commence même à être inquiète. D'ordinaire elle est rentrée à cette heure.

— Ah ! ah ! notre intrépide amazone n'a pas voulu se départir aujourd'hui de sa chevauchée quotidienne. Mais pourquoi ne l'as-tu pas accompagnée ?

— Tu sais bien que, depuis quelque temps surtout, elle préfère aller seule. Aujourd'hui, cependant, je ne voulais pas, j'ai même insisté... mais elle m'a répondu, avec un fier et charmant sourire, qu'elle était majeure.

— C'est vrai... J'en suis encore plus ravi qu'elle-même. Ouf ! la tutelle a été rude ; mais elle se termine honorablement et glorieusement pour tout le monde.

Durant un quart d'heure environ, les deux époux causèrent ainsi d'une joyeuse et cordiale humeur.

Henriette cependant donnait les marques d'une croissante inquiétude. La nuit était venue, une nuit claire, en dépit des rapides nuées que pourchassaient les rafales.

« Je ne puis tenir en place, dit tout-à-coup Mme Vauquelin ; j'ai comme un pressentiment de malheur.

— Folle ! répliqua son mari. Mais, au fait, qui nous

empêche d'aller au-devant d'elle ?... et, qui plus est, avec des flambeaux, avec des torches, en façon d'honneurs rendus à sa majorité ? Elle aime le pittoresque, en voici... Holà ! Jean, Grégoire ! »

Quelques instants plus tard, M. et Mme Vauquelin sortaient du château, prenaient le chemin de la forêt, précédés de deux domestiques chacun portant une lanterne emmanchée au bout d'un bâton.

Il passait à travers les feuillées, éclaircies déjà par les approches de novembre, comme des plaintes étouffées, comme des gémissements sinistres.

Des chauves-souris volaient autour des lanternes.

Une chouette tout-à-coup s'envola, jetant un cri de malheur.

« Plus vite ! dit Henriette en frémissant, avançons plus vite ! »

Vauquelin pressa le pas, gagné qu'il était, sans se l'avouer, par la terreur de sa femme.

Quelques pas plus loin, son pied heurta contre un objet qui, roulant parmi les cailloux, jeta comme un reflet d'argent.

Il se pencha pour le ramasser. C'était une cravache.

« La cravache de Thérèse... »

— Tu vois ! fit Henriette.

— Je vois... que ça ne prouve rien, et... — Ecoute ! »

Un cri douloureux, étrange et qui glaça le cœur de tous ceux qui l'entendirent, s'éleva d'une fonderie voisine.

« C'est le râle d'un cheval à l'agonie ! » expliqua l'un des domestiques, qui était un ancien soldat.

Suivi de son maître, il se précipita vers le ravin. Tout au fond, parmi les broussailles et les feuilles mortes, le cheval de Thérèse se débattait dans une convulsion suprême.

Le vieux soldat se pencha en avant, son fanal à la main.

Une large blessure, tranchant la carotide, saignait à la gorge du cheval.

Cette fois, Vauquelin partagea toutes les appréhensions de sa femme ; il eut peur.

Comme on remontait l'autre escarpement, un nouveau bruit s'éleva des profondeurs du bois.

Un bruit joyeux, cette fois... le refrain d'une chanson... les *Gueux* de Béranger.

« Par ici ! s'écria Vauquelin, c'est le refrain favori, c'est la voix de Jacquemart. Il arrive de l'autre côté. Peut-être en obtiendrons-nous quelques renseignements. »

(La suite au prochain numéro.)

2° Comte d'HEZECQUES, Député au Corps-Législatif, membre du Conseil général de la Somme; à Paris.
 3° Son Exc. Diego COELLO DE PORTUGAL Y QUESADA, O. G. # #, ancien ministre plénipotentiaire d'Espagne; à Paris.
 4° Comte de KERATRY, # #, Député au Corps-Législatif; à Paris.
 5° Victor LEMAIRE, architecte-constructeur; à Paris.
 6° J. RANDOING, O. # #, ancien député et ancien membre des Conseils généraux des manufactures et du commerce; à Paris.
 ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR: Comte J. de SUSINI-RUISICO, G. # #, G. O. #, à Paris, ancien député-membre du Conseil général d'agriculture, industrie et commerce de la Havane, etc.

EXPOSÉ :

L'importance de l'industrie et de la consommation du tabac est trop connue pour qu'il soit utile d'insister sur ce sujet.

La Compagnie Française de Tabacs, propriétaire de la plus importante manufacture de la Havane, possédant les marques de fabrique les plus recherchées du monde entier, concessionnaire de traités passés et en voie de conclusion avec plusieurs Etats, ainsi qu'avec diverses grandes administrations publiques et privées, émet des Obligations, afin de pourvoir aux besoins toujours croissants de sa fabrication et satisfaire aux demandes qui lui sont faites d'établir plusieurs usines en Europe.

GARANTIES :

(Placées sous la sauvegarde du Comité des Obligataires, en vertu de l'article 19 des Statuts.)

Le remboursement des Obligations et le service des intérêts sont assurés par la Compagnie au moyen des garanties suivantes :

1° Le Capital-Actions entièrement souscrit et sur lequel il reste à verser ci. **3.750.000**

2° Droit de première hypothèque sur la manufacture royale et privilégiée, LA HONRADEZ, de la Havane. (Le seul établissement industriel ayant obtenu, à titre de haute récompense civique, le droit de couvrir ses produits des armes de la ville de la Havane et qui est placé sous la protection nationale des DRAPEAUX ANGLAIS ET FRANÇAIS). **7.000.000**

3° La patente à la Havane, en Espagne, etc., de la marque de fabrique « LA HONRADEZ » ainsi que les patentes de 90 marques nouvelles, estimées au minimum **2.500.000**

4° Les nombreux brevets pris en France et à l'étranger, connus sous le nom de brevets Susini. **3.500.000**

5° Indépendamment de ces garanties immédiates, le capital-obligataire recevra également au fur et à mesure de son emploi, première hypothèque sur les usines dont la construction et l'installation sont arrêtées. (L'usine de Saint-Sébastien, la première créée, emploiera à elle seule 750 machines dont le prix, de revient, est de 3,500 francs). **8.000.000**

Total. **24.750.000**

Jamais emprunt hypothécaire n'a présenté autant d'avantages, de sécurité et de garanties.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les bons de dividende, qui seront remis à titre de prime aux souscripteurs primitifs, dans la proportion d'un de ces bons pour 5 Obligations, ont droit à une part statutaire de Dix pour cent dans les bénéfices nets.

Chacun de ces bons rapportera, en plus des intérêts dus aux obligations, une somme de 35 fr. 85 c. qui, répartie entre cinq Obligations, donne pour chacune 7 fr. 17 c.

ON SOUSCRIT

Du Mardi 12 Avril au Samedi 16 Avril inclusivement

A Paris : au Siège social, 17, Boulevard Haussmann;

Et chez MM. L^d Sée fils et C^o, banquiers, rue Bleue, 17;

Dans les départements : Chez tous les banquiers;

Et aux succursales de la Banque de France, au crédit de MM. L^d Sée fils et C^o, banquiers à Paris.

Et par lettres chargées, à l'adresse de M. l'Administrateur-Directeur de la COMPAGNIE FRANÇAISE DE TABACS, au siège social.

Tous coupons, payables en Avril et Mai, seront acceptés comme espèces. (133)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, PLACE VENDÔME A PARIS.

ACHAT et VENTE de VALEURS COTÉES suivant le tarif de la chambre syndicale des Agents de change.

NÉGOCIATION en banque de toutes valeurs non cotées.

ENCAISSEMENT de COUPONS, souscriptions, versements conversions, échanges et prêts sur titres. — ARBITRAGES.

AVIS AUX PORTEURS DE TITRES SANS REVENU.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 16, place Vendôme, à Paris, offre en ce moment, aux porteurs de titres ne donnant plus aucun revenu, un arbitrage contre des OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES reposant sur d'excellentes garanties, et rapportant des intérêts élevés.

Les renseignements sont fournis à toute personne qui en fait la demande, soit par lettre, soit en s'adressant directement dans les bureaux de la Société.

Pour le Conseil d'administration de la Société Industrielle.

Le Président,
 COMTE D'HEZECQUES,
 député au Corps-Législatif.

JOURNAL DES DEMOISELLES

1, boulevard des Italiens.

58^e ANNÉE.

Le Journal des Demoiselles vient d'offrir à ses nombreuses abonnées, avec la livraison d'avril, un fac simile de peinture à l'huile qui vaut à lui seul le prix de l'abonnement. — Cela représente une petite fillette de quatre à cinq ans; — elle s'est assise sur sa petite chaise de paille

en revenant de l'école probablement; — elle a trouvé sur la table la tartine que sa maman lui a préparée; — mais le sommeil est encore plus fort que l'appétit, et la voilà qui dort pendant que Minet vient sournoisement lécher la tartine.

La livraison d'avril contient également : une gravure de mode, une gravure d'art représentant le château de Chambord, un cahier de huit pages couvert de broderies et travaux de femme, et un patron à découper.

TEXTE : la Télégraphie à vol d'oiseau. — Bibliographie. — Le Trait-d'union, par M^{me} MATHILDE BOURBON. — La Peur. — Economie domestique. Revue musicale. — Correspondance. — Explication des travaux. — Mosaique. — Charade. — Rébus.

Les abonnements aux éditions mensuelle et bi-mensuelle du Journal des Demoiselles partent toutes de janvier et ne se font que pour l'année entière. — Mais les abonnements à l'édition hebdomadaire se font pour TROIS MOIS, à la volonté des personnes, et commencent à chaque trimestre de l'année. — Ainsi, en s'abonnant à partir du PREMIER AVRIL POUR TROIS MOIS, et en envoyant 8 fr. 50, prix du trimestre, on a droit à cette livraison d'avril contenant cette prime exceptionnelle.

LE PRIX DES AUTRES ÉDITIONS POUR L'ANNÉE EST DE

12 FRANCS, ÉDITION MENSUELLE;

18 FRANCS, ÉDITION BI-MENSUELLE AVEC 40 GRAVURES DE MODES;

42 FRANCS, ÉDITION BI-MENSUELLE AVEC 40 GRAVURES DE MODES ET 24 FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES DE PATRONS CONTENANT PLUS DE 200 PATRONS DE GRANDEUR NATURELLE.

On s'abonne en envoyant un mandat à l'adresse du journal. — Toute personne des départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra franco un numéro spécimen.

L'Illustration, dans sa livraison du 9 avril 1870 (N° 1415), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire :

Texte : — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les jésuites. — Mgr Strossmayer. — Correspondance d'Amérique. — La Havane. — Chronique parlementaire. — Le doute en justice, nouvelle, par M. S. de Raubar (suite). — Les théâtres. — Les pavés de Paris. — Revue de la Bourse. — Le Crédit national. — Les tabacs.

Gravures : — Mgr Strossmayer. — Le R. P. Beckx. — États-Unis: réception au Congrès de Washington de M. Hiram Revels, sénateur nègre, élu par l'État de Mississippi; travaux sous-marins entrepris dans la baie de Charleston. — L'île de Cuba: la Havane, vue générale du port et de la ville, etc. (7 gravures). — Les pavés de Paris (6 gravures). — Les tabacs. — Machine à fabriquer les cigarettes. — Échecs. — Rébus.

—Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalscière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, les frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires venés, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TExier, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

BULLETIN FINANCIER (11 avril).

La crise ministérielle influe beaucoup sur la Bourse. Il faut constater, cependant, que le marché n'est pas bien profondément affecté. On sent que la situation bien que tendue est loin d'être compromise. Si les valeurs cotées subissent l'influence qui domine, les entreprises en voie de constitution ne s'arrêteront pas. Les émissions projetées depuis un mois ne semblent pas s'inquiéter de ces va-et-vient de la politique.

Après l'émission que nous avons recommandée la semaine dernière, vient l'émission de la Compagnie française des Tabacs. Nous n'avons point à parler du but que se propose la nouvelle société. Son côté financier seul nous préoccupe. Les garanties offertes au public sont considérables et par le capital déjà souscrit en obligations et par les noms du comité des obligataires.

Les avantages offerts aux obligataires sont donc incontestables. Les obligations hypothécaires ainsi garanties sont émises à 295 fr. en cinq versements d'ici au 31 juillet, et remboursables à 500 fr. en 20 ans, avec quatre tirages d'amortissement chaque année. Le revenu annuel est de 30 fr., soit environ 10 0/0, ou avec les chances de remboursement 16 0/0. C'est donc un placement des plus avantageux. — J.-F. Fort.

BOURSE DU 12 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 73 65.
 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 103 50.

BOURSE DU 13 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 73 55.
 4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 103 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e ROBINEAU, Le dimanche 24 avril 1870, à midi,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS,

dépendant de la succession de M^{me} V. Lecharpentier,

Situés communes de St-Lambert-des-Levés et des Rosiers.

1^{er} Lot. — Une maison, à St-Lambert-des-Levés, avec jardin et terrasse, située en face de la Mairie.

2^e Lot. — Une maison de fermier, et 54 ares 30 centiares de terre affilés de rangées, situés commune de St-Lambert-des-Levés.

3^e Lot. — 83 ares 94 centiares de terre, à la Forêt ou Chêne-du-Mensonge, commune des Rosiers.

4^e Lot. — 14 ares 40 centiares de

terre, aux Pois-Ronds, commune des Rosiers.

5^e Lot. — 15 ares 40 centiares de terre, à la Porte, commune des Rosiers.

Pour plus amples renseignements voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e ROBINEAU, notaire; Et sur les lieux pour voir lesdits biens. (128)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON

Avec jardin et vignes,

Sise au Pont-Fouchard,

Occupée actuellement par M. Gouin, appartenant à M^{me} veuve BONTEMPS.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. NEVEU, ferblantier, rue du Portail-Louis. (561)

MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROS

Place du Roi-René, à Saumur.

A VENDRE OU A ARRENTER.

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROS. (537)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

MAISON

Rue Cendrière, n° 3.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

A VENDRE VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS

Petite rue St-Pierre, 18.

A LOUER

Pour la St-Jean, UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE

rue Beaurepaire, Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,

rue Cendrière,

Précédemment occupée par M. Binsse, huissier.

Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (75)

ON DEMANDE

dans chaque chef-lieu de canton un CORRESPONDANT honorable pouvant s'occuper activement d'affaires de BANQUE. Ecrire, 62, rue Turbigo, à Paris, au Directeur de la Banque générale des valeurs mobilières.

AVIS AUX RENTIERS

COUPONS français et étrangers payés AU PAIR sans es-compte ni retenue d'aucune sorte, avantage qu'aucune autre maison ne fait. RENTE ITALIENNE, paiement immédiat du coupon de juillet 1870.

AVANCES SUR TITRES A 2 1/2 0/0 net meilleur marché que partout ailleurs SANS COMMISSION. 62, rue Turbigo, à Paris, BANQUE GÉNÉRALE des valeurs mobilières. (74)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

Saumur, imp. de P. GODET.